



Vente d'un bien...qui tourne au cauchemar

Par **jquantin**, le **07/05/2008** à **22:52**

Bonjour,
j'ai mis mon appartement à vendre dans une agence Guy Hocquet en septembre 2007 en exclusivité.

Au bout de 3 mois rien.

Nous resignons donc avec cette même agence un mandat simple.

L'agence fait partie d'un groupement et par ce fait une agence faisant partie de ce groupement nous presente des acquéreurs potentiels.

Nous signons donc un compromis avec ces personnes.

La date pour lever les conditions suspensives notamment l'obtention de leur prêt était fixée au 10/03/2008.

Le 10/03/08, nous recevons un courrier de l'agence Guy Hocquet demandant à son confrère de bien vouloir lui fournir une copie de l'offre de prêt.

Le 14/03/08, nous recevons une demande de prorogation de la part de l'agence intermédiaire que nous refusons de signer car il devait avoir une réponse de la banque le 17/03/2008 pour l'obtention du prêt.

Le 21/03/08, nous apprenons que la banque à refuser le prêt.

Nous demandons alors une copie de la lettre à Guy Hocquet qui nous la fournit.

Celle ci est daté au 20/03/2008.

A ce jour l'acquéreur refuse de nous indemniser alors que le pret a été refusé hors délais et avec de fausses déclarations de la part des acquéreurs (revenus, declare etre salarié alors

qu'il sont gérant de société, les bilans de la société sont catastrophiques....)

De notre côté, nous avons les interrets de notre nouvelle habitation qui s'accumule car nous avons fait un pret revente

le sequestre est toujours bloqué à l'agence.

La perte financière pour nous est déjà de 5000 € en tenant compte du credit, des interets, des charges...

Questions :

Que devons nous faire dans l'immédiat?

Pouvons nous demander des indemnités (10% du prix de vente)?

Pouvons nous garder le sequestre?

Merci de vos réponses.

jquantin